MaPrimeAdapt'

Vous souhaitez adapter votre logement pour faciliter votre quotidien ou celui d’un proche en situation de handicap ou de perte d’autonomie ?

La Prime Adapt’ de France Rénov’ est là pour vous aider.

- Pourquoi adapter mon logement ?

La perte d’autonomie et de mobilité, qu’elle soit liée à l’âge ou à une situation de handicap, nécessite d’adapter votre logement pour rester chez soi en toute sécurité plus longtemps. Il est possible de réaliser des travaux par anticipation d’une future perte d’autonomie

- Pour qui ?

· Personne en situation de handicap Personne âgée de 70 ans ou plus
· Personne de 60 à 69 ans sous condition de GIR (GIR 1 à 6)
· Ayant des revenus modestes ou très modestes
· Etant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

- Quelle aide ?

MaPrimeAdapt’ donne droit à une subvention de 50 ou 70 % du montant des travaux (dans la limite d’un plafond selon la réglementation en vigueur).

- Quelques exemples de travaux éligibles à MaPrimeAdapt :

· Si vous avez une baignoire : vous pouvez faire installer une douche

· Si vous avez un escalier : vous pouvez faire installer un monte-escalier

· Si vous avez des marches pour entrer dans votre maison : vous pouvez faire installer une rampe d’accès

- Où vous renseigner ?

Pour obtenir des informations personnalisées et être accompagné dans vos démarches, rendez-vous au guichet ECFR La Turbine du Muretain Agglo. Une équipe dédiée est à votre disposition pour vous conseiller sur les travaux éligibles, les montants de la prime, et les démarches à suivre :

Espace conseil France Rénov’ La Turbine du Muretain Agglo 22 rue de Louge MURET
05 34 46 61 00
infoenergie@agglo-muretain.fr

Horaires d’ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h à 12h

N’attendez plus ! Venez-vous informer à votre guichet du Muretain Agglo.